

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 63/249 du 25/04/1983
/MIS/DGTF/DF/21023N
Portant intégration et nomination de
Monsieur KILDI Joseph dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Agriculture).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

C I B S :

D.E.

D.C.F.

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979;
Vu la loi n° 25/62 du 13.12.62 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2007/FP du 21.3.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 54/130/IF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 30-90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
Vu le décret n° 87/50/FP-BE du 24.2.57 réglementant la procédure d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
Vu le décret n° 74/271 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 54/130/FP du 5.7.62 fixant les échelons des cadres des fonctionnaires;
Vu le décret n° 74/271 du 31.12.74 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 81/544 du 24.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n° 81/16 du 26.1.81 au décret 80/644 du 24.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 80/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
Vu la lettre n° 1013/D.M.F./S.M.F du 11 Octobre 1982 du Directeur des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

D E C R E T :

.../...

4b

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur HINDY Joseph, né le 16 Mars 1953 à Kiriboukou Bransville titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome obtenu à la Faculté de Science Agronomique de Kiel (RFA) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Standard, indice 716.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 Avril 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius KOUNGUEBA.-

le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard CAMBO MATSEMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

le Ministre des Finances,

Itihi Ossatoumba LENCUNDZOU.-

AMLIATIONS:

J O R F C	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M A E	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2